



Rapport d'activité 2017

Assemblée
Générale du
12 juin 2018



NOTRE VISION

NTF est l'association des propriétaires de terres, de forêts et d'espaces naturels en Wallonie. Elle regroupe forces et compétences lui conférant un rôle d'acteur incontournable de la politique rurale.

NOTRE MISSION

NTF défend les droits moraux et patrimoniaux liés à la propriété privée.

Elle représente les propriétaires ruraux afin que leur voix compte et conseille ses membres. Elle œuvre au service d'une gestion durable du patrimoine foncier rural, aux niveaux économique, social, environnemental et culturel.

NOS ACTIONS

- Des actions de **communication** vers ses membres, les instances politiques et le grand public, contribuant à l'image positive de la propriété rurale.
- Des actions de **défense commune** des valeurs de la propriété rurale privée (la liberté d'action et le respect du patrimoine) via une présence dans les lieux politiques de décision et de construction de la ruralité de demain.
- Du **support individuel** par des conseils juridiques et administratifs spécialisés.

NOS VALEURS

- Liberté
- Respect
- Responsabilité (sociétale, économique et environnementale)
- Persévérance et ténacité
- Ouverture (innovation et proactivité)
- Continuité (transmission et patrimoine)

Le Mot du Président



A lors que le Gouvernement Wallon avançait cahin caha dans l'exécution de sa Déclaration de Politique Régionale, le Président du CdH a décidé de bouleverser la situation, en retirant sa confiance à son partenaire socialiste. Heureusement une majorité alternative a pu être trouvée rapidement et un nouveau gouvernement s'est mis rapidement au travail avec beaucoup de dynamisme.

Le projet de révision du **bail à ferme** a tenu le haut de scène pendant cette année, le Ministre tentant lors de plusieurs réunions plénières d'arriver à un consensus. Son projet a toujours buté sur la durée : 4 x 9 ans avant que le propriétaire puisse récupérer sa terre librement, c'est inacceptable pour nous. Commuer une condamnation à perpétuité en une peine incompressible de 36 ans n'allège en rien la peine.

NTF participe au **Pôle Ruralité**, créé par le Gouvernement précédent, comme organe d'avis pour le Gouvernement. La volonté politique était de simplifier. On doit constater que ce résultat n'est pas atteint et loin de là car de trop nombreuses réunions demandent un temps de présence énorme à nos représentants. J'en profite pour remercier chaleureusement nos membres qui ont accepté d'être nos représentants.

Après une tentative de faire reconnaître la **chalarose du frêne** comme calamité agricole, initialement proposée par le Ministre Collin, malheureusement, il s'avère que ce sera techniquement impossible. Nous continuons néanmoins à œuvrer pour une aide directe au remplacement des peuplements malades.

Le **Plan forestier régional** a aussi mobilisé nos énergies et continuera à le faire, en collaboration avec la Société Royale Forestière de Belgique. Notre **service juridique** a permis d'aider un nombre grandissant de nos membres, tandis que notre support aux **déclarations de superficie** Natura 2000 connaît un succès grandissant au vu de la complexification des procédures. Notre **boîte à outils** mise à votre disposition sur notre site web tend à s'étoffer davantage.

Nous devons aussi continuer à être vigilant au sujet de **Natura 2000**, notamment collecter vos impressions sur les premiers contrôles afin de veiller à ce que ces contrôles se passent dans le respect absolu de vos droits.

De même nous avons suivi de près les dernières péripéties de mise en place du **CoDT** qui enfin remplace le CWATUP.

Un dossier nous aura laissé en paix, et cela nous inquiète vivement. Il s'agit de la phase test à mettre en place suite au **décret « Voirie communale »**. Le Ministre en charge n'a apparemment rien fait avancer.

Notre revue Ma Terre, Mes Bois connaît un succès grandissant, et semble fort apprécié par nos membres. Je m'en voudrais de ne pas citer un commentaire en style télégraphique reçu d'un d'entre vous : « *Concision dans les différentes communications, Utilité pratique de toutes les infos, rien à jeter - pas de "remplissage" - rien que de l'essentiel.* »

Je sais que je me répète, mais je suis bien obligé, il nous est toujours difficile de boucler notre budget, nous ne bénéficions d'aucun subside, et nous n'en demandons pas afin de pouvoir garder notre indépendance et notre liberté de paroles, nous dépendons donc entièrement de vos cotisations pour accomplir nos missions. **Nous avons besoin de votre soutien** pour défendre vos intérêts :

- Soyez nos ambassadeurs auprès de vos connaissances, propriétaires ruraux, qui ne nous connaissent pas encore,
- N'omettez pas de cotiser pour toutes les surfaces que vous possédez que ce soient des forêts mais aussi des terres agricoles.

Nos droits de propriétaires ruraux sont de plus en plus attaqués de toute part, nous devons Vous défendre.

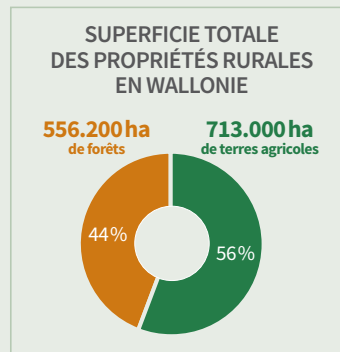
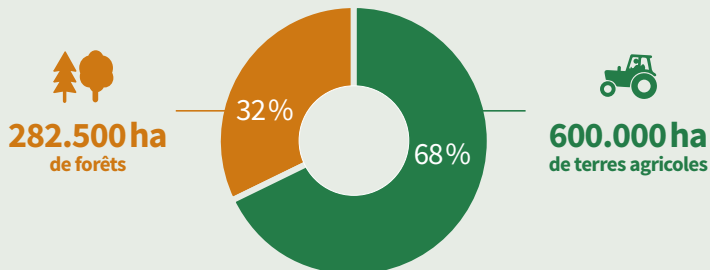
Un grand merci à ceux qui soutiennent notre action. Un énorme merci aussi à notre petite équipe de permanents qui avec peu, fait beaucoup.

Jean-Pierre Delwart
Président de NTF

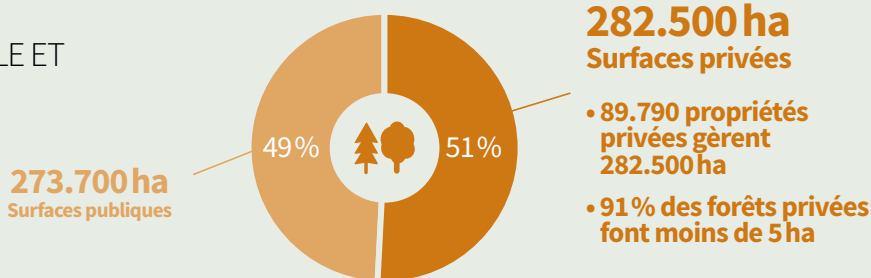
Importance économique de la propriété privée

Plus de 250.000 ménages contribuent aux fonctions de production, loisir et environnement du secteur

PROPRIÉTÉS RURALES PRIVÉES EN WALLONIE



LA FORÊT PRIVÉE WALLONNE PRODUCTIVE, MULTIFONCTIONNELLE ET SOURCE D'EMPLOIS LOCAUX¹



Production de bois	Protection de la nature	Paysages et loisirs	Services écosystémiques	Activité cynégétique
2.320.000 m ³ /an	43.000 ha en Natura 2000	Tourisme Emplois locaux	Fixation du CO ₂ Qualité des eaux Régulation hydrique Qualité de la vie rurale	Gardes Rabatteurs, hôtellerie, restauration Emplois permanents et saisonniers
56% de la production wallonne				
Nombreux emplois locaux				

7600 emplois - 2800 entreprises
Production de plants, travaux forestiers, experts forestiers, gardes particuliers, exploitants forestiers, 1^{ère} transformation (scieries, panneaux, papeteries, etc.)

LES TERRES AGRICOLES



1. Sources: OEWB - PanoraBois 2017

Intelligence collective

NTF existe depuis plus de 14 ans. Elle a été créée dans l'objectif précis de représenter et de défendre les droits de la propriété privée rurale. Plusieurs milliers de personnes ont accepté de faire partie de ce mouvement, convaincus de près ou de loin de la nécessité de s'unir pour porter un objectif en commun plutôt que seul.

Qui peut mieux parler des préoccupations d'un propriétaire qu'un propriétaire lui-même ?

Et qui peut mieux parler des préoccupations des propriétaires qu'une association de propriétaires ? La loi sur le bail à ferme le démontre à souhait : jusqu'à aujourd'hui, la loi et ses modifications n'ont été discutées que par des gens qui pensaient connaître les propriétaires/bailleurs. Avançant des préjugés et des caricatures d'un propriétaire nanti dominant son unique locataire...

Si NTF, lors de ses 10 premières années d'existence, a œuvré à se faire connaître auprès des institutions et des organes de décision, elle peut se targuer aujourd'hui d'avoir développé une **véritable intelligence collective que personne d'autre ne détient**. Et il ne s'agit pas que d'un simple concept théorique.

En effet, chaque membre de l'association est porteur d'une richesse complexe : il a une histoire, un vécu émotionnel, une expérience et des compétences. L'équipe opérationnelle de **NTF consacre la majeure partie de son temps à coordonner et à valoriser ces richesses individuelles**.

Et c'est un temps considérable à ne pas négliger. Par l'écoute journalière, les échanges, les réunions, les conférences, les entretiens individuels, NTF a fait émerger non pas une identité (puisque il n'y a pas de profils types de propriétaires) mais une intelligence globale des propriétaires, distincte de ces individus mais enrichie par ces individus. Derrière le « propriétaire », **il y a désormais des humains**, et plus un personnage virtuel dénommé tel quel dans des textes de loi.

Et, cette intelligence, portée par l'équipe de NTF et ses administrateurs, permet d'aller aux réunions extérieures de représentation et de négociation avec **une pertinence et une performance**. Modestement, on ne parlera pas d'un nouveau pouvoir capable d'égaliser les autres, mais d'**une puissance de persuasion cohérente, structurée et éthique**.

Plus personne ne peut aujourd'hui parler à notre place. NTF a donné du sens au mot « propriétaire ».



Le Pôle Ruralité Une réalité

Le tant attendu Pôle Ruralité, instance consultative du Gouvernement wallon, compétent pour toutes les questions liées à la Ruralité a enfin pris forme au 2e semestre 2017 : NTF y siège avec 2 représentants. Pour rappel, en 2015 et 2016, NTF avait proposé et soutenu l'idée de ce nouveau pôle, lui permettant alors de participer à **toutes les questions liées à la ruralité**.

Ce Pôle est chargé, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, de remettre un avis sur les avant-projets de décrets et d'arrêtés concernant la politique régionale en matière de protection de la nature, de la chasse, pêche, la forêt et filière bois et l'agriculture. En fonction des matières, les discussions sont menées dans des Sections (Nature, Forêt et Filière Bois, Pêche, Chasse, Agriculture). En tant que membre permanent, NTF participe à toutes les sections.

En 2017, le Pôle Ruralité a remis notamment un avis sur la prolongation de la **période de chasse** aux sangliers et sur de nombreuses dérogations pour les castors. Le fait que NTF puisse dorénavant donner son point de vue par contraste avec celui des naturalistes sur les **castors** par exemple entraîne déjà des changements de mentalité. La méthodologie sur les dérogations pour les castors subira en effet une évolution en 2017.

Organes décisionnels et consultatifs où siège NTF

NTF vous représente

Pour porter efficacement la voix des propriétaires dans les dossiers stratégiques (bail à ferme, voirie communale, Natura 2000, aménagement du territoire, ...), NTF **participe activement** à de nombreuses réunions avec les acteurs de la ruralité, **sollicite les décideurs** et **enrichit les débats de son expertise unique issue de l'intelligence collective** qu'elle a développée et qui incarne la notion jusque-là abstraite de propriétaire rural. Ceci se traduit en une **action constructive auprès des décideurs et au sein des groupes de travail** dans l'objectif d'éclairer leurs décisions.



Vous trouverez davantage d'information sur ces structures sur <http://ntf.be/ntf-vous-y-represente>

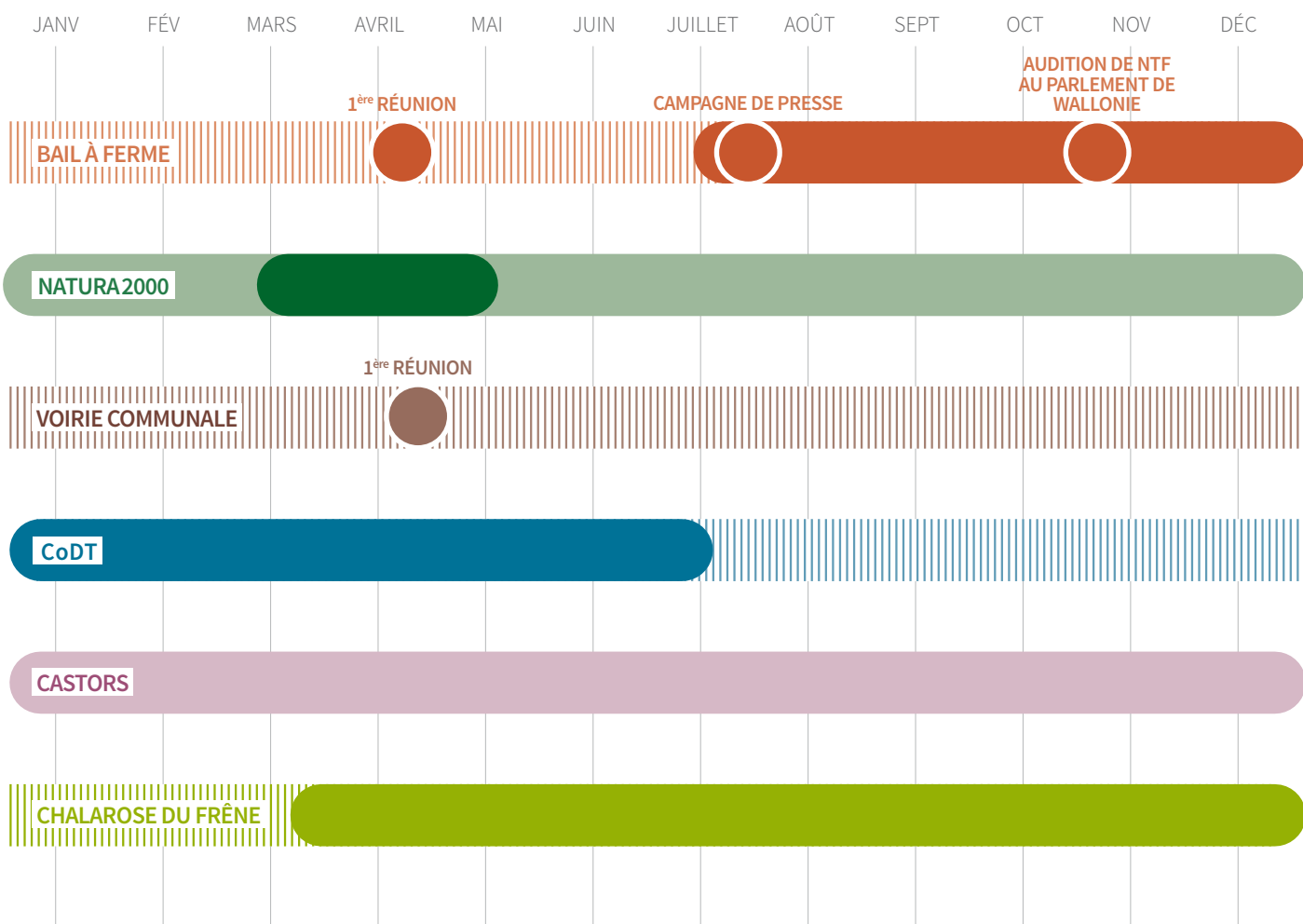
Participation directe de NTF

- Office Economique Wallon du Bois (OEWB) ADMINISTRATEUR
- Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée (CAPFP)
- Valbiom ADMINISTRATEUR
- Natagriwal ADMINISTRATEUR
- Réseau wallon de Développement Rural (RwDR)
- Comité de suivi du PwDR, Programme wallon de Développement Rural
- Forum PEFC Wallonie

Représentation par des membres bénévoles de NTF

- 8 Commissions de Conservation Natura 2000
- 50 Conseils cynégétiques

Temps investi par NTF en 2017 dans les actions syndicales



Des membres bénévoles vous représentent

NTF se doit d'assurer **une assistance à vos représentants bénévoles** en termes de coordination et appui technique pour leur permettre de remplir pleinement leur mission. NTF remercie cordialement tous les bénévoles pour leur soutien et investissement personnel dans la mission de représentation de vos intérêts et droits.

Au sein des Commissions de conservation Natura 2000

Neufchâteau

Delhay Charles
Demeure Antoinette
d'Ansembourg Etienne
Henricot Etienne

Dinant

de Montpellier Claude
de Montpellier Jacques
le Hardy de Beaulieu Charles
Speth Jean

Liège

de Liedekerke Bertrand
Nève de Mévergnies Michel
Schmitz Thierry
Snyers Etienne

Malmedy

Luxen Pierre
Schröder Marc

Marche-en-Famenne

de Limbourg Jean-Philippe
de Thysebaert Jacques
Naveau Henry

Mons

Bossart René
Grulois Jean

Namur

Compostella Francesco
d'Arenberg Charles-Louis
de Montpellier Benoît
du Parc Locmaria Baudouin

Arlon

de Formanoir Bernard
de le Court Jean-François
Orts Alain

Dans les Conseils cynégétiques²

Désignée en 2015 pour contribuer, en tant qu'association représentant les propriétaires forestiers, à la composition de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration des conseils cynégétiques, NTF a rempli sa mission et proposé les doubles candidatures.

Fin avril 2016, 36 représentants des propriétaires étaient nommés au sein de leurs conseils respectifs.

Haute Ardenne

Hervé van de Put

Salme, Amblève, Lienne

Etienne Lorent

Dyle et Orneau

Arthur Cornet de Ways Ruart

Hesbaye

Damien Grégoire

Haute Lesse

Charles le Hardy de Beaulieu

Forêts d'Anlier, Rulles et Melliers

Stéphane Coomans

Gaume

Antoine d'Yve

Massif Forestier de Saint-Hubert

Jonathan Rigaux

Bois du Pays, Manhay Erezée

André Pirothon

Conseil Cynégétique de la Semois

Françoise Camion

Grands bois de Chimay, Couvin et Viroinval

Yves de le Court

Ardenne-Eiffel

Philippe de Limbourg

Bois Saint-Jean

Pascal Docquier

Spa Stavelot Stoumont

Albéric Fallon

Croix Scaille

Jean Speth

Val de Hoegne

Georges Snyers

Haute Sambre

Dominique Urbain

Vallée de l'Escaut

Louis Dubois

Pays des Collines

Olivier de Lannoy

Our

Daniel Bastin

Flavion Molinee

Hugues de Lannoy

2 Ourthes

Hubert Maus de Rolley

Hermeton

Baudouin du Parc

Ciney

Jean-Marie della Faille

Arches en Condroz

Jean-Pierre Delwart

La Biesme

Jean Lambin

Botte du Hainaut

Hubert Laloyaux

Bocq et Taillefer

Jean-Louis Humblet

Nauwes

Jean Dediste

Thudinie

Philippe Depasse

Condroz Liégeois

Pierre Peltzer

3 Rivières

Véronique Roisin

Lorraine

Bernard de Formanoir

Ourthe et Condroz

Jean-Michel d'Ursel

Val de Verne

Christian Huysmans

Lacs

Jean-Louis Menne

Famenne Ardenne

Dominique Legros



Pour connaître le conseil cynégétique dont dépend votre propriété, vous pouvez consulter WalOnMap, le portail cartographique de la Région Wallonne <http://geoportail.wallonie.be/WalOnMap>.

Dans le catalogue de données, onglet « Faune et Flore », cochez « conseils cynégétiques ».

Le bail à ferme

Un an pour faire comprendre qui est le bailleur et pourquoi il fuit le bail

La réforme de la loi sur le bail à ferme a été initiée discrètement en 2016. Le Ministre de l'Agriculture, René Collin, a relancé les débats en avril 2017. Une table ronde réunissant pas moins de 30 représentants venant de tous bords a permis au Ministre d'exposer ses intentions de réforme en une dizaine de points.

*Bail écrit, notification des échanges de parcelles, droit de préemption, sous-location, cession de bail, dérogation pour les pouvoirs locaux, état des lieux, clauses environnementales, et bien sûr, **la durée des baux*** sont présentés comme les points mis en évidence par les consultations individuelles en 2016 et qu'il consent à revoir. Chaque organisation (FWA, FUGEA, NTF, Terre en vue, Fédérations des notaires, avocats.be, etc...) a été invitée à réfléchir afin d'envisager de nouvelles rencontres avec le Ministre.



Un positionnement structuré

NTF a alors travaillé sur la deuxième phase de sa stratégie, la première phase ayant été un échec sur un improbable accord bilatéral entre NTF et la FWA. NTF a développé ses revendications allant dans le sens d'une réforme qui attaque chaque élément de la loi permettant de prolonger le bail à ferme sans l'accord du bailleur. *Le recadrement de la cession privilégiée et de la fin pour exploitation personnelle par le bailleur, la sanction des sous-locations non autorisées et déguisées, l'écrit pour tous les avenants au bail, le préavis lorsque le preneur a atteint l'âge de la pension, le sort du bail au décès du preneur, la simplification des procédures de préavis et des calculs d'indemnités, le sort des locations pour chevaux et des bâtiments agricoles, la possibilité d'un bail de courte durée* sont autant d'éléments estimés nécessaires pour une vraie réforme, au-delà de la question de la durée.

Une campagne de presse à Libramont

Cette position officielle de NTF a non seulement été exposée au Ministre Collin mais a également fait l'objet d'une publicité largement relatée par la **grande presse** lors de la Foire de Libramont. Il a surtout été mis en évidence que la propriété privée aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 200.000 familles qui détiennent en moyenne 2 ou 3 ha de terres agricoles. Et le politique de comprendre que le cliché « gros propriétaires terriens » est aujourd'hui dépassé.

Une déclaration de rupture en automne

Craignant un découragement voire un abandon de la réforme (face à des agriculteurs désireux de ne rien changer), NTF a lancé en septembre l'annonce d'une conférence sur le bail à ferme intitulée ni plus ni moins « **La Rupture** » de manière à exprimer clairement la fin d'un modèle contractuel. N'était-ce pas le pur reflet de la réalité!? Plus d'une fois, NTF a expliqué que le problème ne « se réduisait » pas au découragement des bailleurs mais s'étendait aussi à l'accès des jeunes agriculteurs et l'avenir de l'agriculture en général. Un **appel à témoignages** a permis d'étoffer les exemples d'abus vécus par les bailleurs.

Ces deux offensives n'ont pas laissé le politique insensible puisque la Commission agricole du Parlement de Wallonie a organisé en automne

des auditions des parties concernées par le bail à ferme et a demandé au Ministre Collin un agenda précis des différentes étapes nécessaires à la rédaction d'un décret. NTF a dès lors pu développer sa position et ses raisons en démontrant notamment l'existence d'un **marché sous-locatif parallèle fructueux**, rendu possible par une loi faite pour ne jamais mettre fin aux baux nés il y a plusieurs générations.

Une confirmation de foi à Noël

Toutes ces démarches se sont avérées payantes puisque le Ministre a organisé fin décembre 2017 une nouvelle table ronde, demandant aux représentants de marquer ou non leur accord sur chaque point de la réforme. C'est alors que NTF a appris que les syndicats agricoles avaient demandé en avril un délai de réflexion de 6 mois faisant ainsi traîner la réforme dans l'espoir de l'essouffler. Leur temps de réflexion n'amena en effet aucune nouveauté de concession et confirma la volonté de ne rien changer. Leur position s'est arrêtée sur la sortie de la perpétuité au profit d'une fin après un délai de 9 ans renouvelable 3 fois (soit $4 \times 9 \text{ ans} = 36 \text{ ans}$) sauf exercice de la cession privilégiée. **NTF a refusé cette proposition de dupes!**

Le Gouvernement wallon a alors mandaté le Ministre Collin pour poursuivre la réforme en confirmant les points d'accord (le bail écrit, etc...) (les syndicats agricoles se réservant sur le contenu précis du projet de décret) et de **poursuivre les pourparlers sur la durée du bail** (et les clauses environnementales rejetées en bloc par les agriculteurs).

En conclusion

Si NTF n'avait pas mené ces opérations, il y a fort à parier que la réforme serait enterrée par les représentants agricoles « **demandeurs de rien** ». Ce qui est fortement regrettable pour deux raisons. D'abord, parce qu'ils ont misé sur le court terme en espérant l'abandon de la réforme, au lieu de faire face aux réalités. Ensuite, parce que le rejet d'un accord bilatéral que le Ministre aurait pu faire valider très simplement nous a forcé à sortir une artillerie de dénonciations des abus que nous avons décidé, au départ en 2016, ne pas divulguer par élégance.

Des coefficients de fermage en berne



En 2016, NTF avait en vain demandé que le décret modifiant les règles de calcul des coefficients de fermage soit adopté en même temps que la réforme du bail à ferme, de manière à équilibrer les effets négatifs et positifs pour les uns et les autres des deux décrets. Rappelons que le non suivi de ce souhait a entraîné le durcissement de la position de NTF sur la réforme du bail à ferme, exposée ci-avant.

La bouée de sauvetage

Malheureusement, 2017 et ses conséquences économiques désastreuses pour la rentabilité des terres agricoles n'ont fait que diminuer davantage les coefficients de fermage désormais annuels. **Le cliquet des 5%, prévu grâce à NTF** en 2016, a permis de limiter la dégringolade mais, il n'en reste pas moins le constat d'une baisse de 10% dans beaucoup de régions en 2 ans. Alors que NTF avait obtenu auparavant des augmentations historiques dans les commissions de fermage...

Quelle réalité économique ?

Si le montant du fermage est à l'image de la situation économique du secteur agricole, l'objectif de **remotivation des bailleurs** est cependant complètement

passée sous silence par le politique. Et la réalité de terrain montre une fois de plus la relativité des chiffres, il semble que peu de locataires aient demandé la diminution légale de fermage à leurs bailleurs, cela voudrait dire qu'ils sont en mesure de payer des loyers (puisque) dérisoires. Il n'est pas rare non plus de voir des bailleurs qui n'ont jamais fait revoir le montant de leurs fermages (par ignorance de la loi) réclamer des fermages inférieurs aux montants actuels, même en baisse. Et, les coefficients prochains seront encore en baisse alors que le marché sous-locatif n'est absolument pas règlementé (le locataire demandant souvent 2 à 3x le montant du fermage légal au sous-locataire).

NTF a dès lors décidé de s'associer au SNPC dans le **recours au Conseil d'Etat** contre la publication des coefficients 2018, au motif que la méthode de calcul de rentabilité des hectares agricoles n'est pas objective.

Natura 2000



Entrée en vigueur de tous les arrêtés de désignation

Près de 17 ans après la publication du « Décret relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages », traduisant en droit wallon les directives européennes, l'ensemble de la législation Natura 2000 est finalement entrée en vigueur sur l'ensemble des sites le 31 décembre 2017.

Les bases légales de Natura 2000 sont posées, il va falloir maintenant le faire vivre et s'assurer qu'il atteint ses objectifs.

Le bilan de qualité des directives oiseaux et habitats et le rapport de la Cour des Comptes Européenne

En 2017, la Commission européenne publiait les résultats du « bilan de qualité » (REFIT) des Directives Nature (directive « oiseaux » et directive « faune flore habitat ») qui sont à la base de Natura 2000.

Ce bilan avait pour objectif de jauger si les directives étaient « adaptées à leurs objectifs » en évaluant :

- Leur efficacité : dans quelle mesure les objectifs des deux directives sont-ils atteints et quels sont les principaux facteurs qui ont permis de stimuler ou de freiner la réalisation des objectifs ?
- Leur efficacité : les coûts de mise en œuvre sont-ils raisonnables et proportionnés aux bénéfices ?
- Leur pertinence : les objectifs et les mesures contenues dans les directives sont-elles compatibles avec les besoins des habitats et des espèces ?
- La valeur ajoutée de l'UE : les actions menées sont-elles justifiées à l'échelle de l'Union Européenne et quels changements peuvent raisonnablement être imputés à l'UE ?

Tout au long du développement de ce dossier NTF s'est investie sans compter pour mettre en avant le rôle prépondérant des propriétaires ruraux dans la réussite de ce projet et de rappeler l'importance primordiale de mettre en œuvre un cadre qui permette de conserver une activité humaine et économique au sein du réseau.

Nous avons entre autres obtenu au cours des différentes évolutions du projet :

- Une exonération du précompte immobilier
- Une exonération totale des droits de

succession et donation

- Des indemnités de 40€/ha, et le maintien de ce montant
- Une simplification du nombre d'unités de gestion et des mesures qui s'y appliquent
- Une stabilité du cadre légal lors de récentes tentatives de modification des mesures générales
- La suppression de critères de sélection discriminant dans le cadre de l'obtention de subvention à la restauration
- ...



Si l'évaluation a conclu que les directives étaient effectivement adaptées à leurs objectifs, elle relève également qu'une amélioration substantielle de leur mise en œuvre est nécessaire et pointe :

- Un manque d'investissements adéquats dans le réseau Natura 2000
- Des manquements aux niveaux locaux comme des retards, des charges inutiles dans les demandes de permis pour certains projets, un manque d'évaluation adéquate concernant la régulation de certaines espèces
- Un manque de participation des parties prenantes

La Cour des Comptes Européenne a également réalisé un audit de la mise en œuvre de Natura 2000, avec pour objectif de répondre à la question suivante : Le réseau Natura 2000 a-t-il été mis en œuvre de façon appropriée ?

Les conclusions de cet audit viennent appuyer celles du bilan de qualité évoqué ci-dessus, relevant entre autres un manque de coordination entre les autorités compétentes et avec les parties prenantes, des mécanismes de financement pas suffisamment adaptés aux objectifs de Natura 2000 et une mauvaise mobilisation de ces fonds par les Etats membres.

Au niveau Wallon, NTF plaide quotidiennement pour une application de la mise en œuvre de Natura 2000 qui tienne compte des réalités de terrain des propriétaires ruraux. Nous sommes foncièrement convaincus qu'en tant qu'entrepreneurs du milieu rural, ceux-ci sont les acteurs privilégiés capables de mettre en œuvre la législation Natura 2000, en équilibre

avec les autres fonctions socio-économiques des espaces qu'ils gèrent. Mais il faut pour cela qu'ils soient impliqués et consultés dès le départ et que leurs actions soient soutenues par des moyens réalistes et motivants.

Projets de restaurations en Natura 2000 : équité rétablie pour les propriétaires privés grâce à NTF

Fin de l'année 2016, l'administration a proposé une nouvelle grille de critères de sélection permettant d'évaluer les projets candidats aux subventions à la restauration en Natura 2000.

Cette nouvelle grille comportait un critère qui générerait une discrimination flagrante entre des projets prévus en domaine public et ceux prévus en propriétés privées, les premiers étant inexplicablement avantagés.

Suite à notre réaction, l'administration a revu sa copie et supprimé ce critère discriminatoire.

Cependant nous regrettons toujours que les autres critères favorisent des projets concernant la biodiversité « exceptionnelle » (habitats prioritaires) par rapport à d'autres projets permettant d'agir sur la biodiversité plus ordinaire et plus accessibles pour une majorité des gestionnaires privés.

Interprétation abusive de la législation en UG7

Courant de l'année 2017, nous avons reçu plusieurs témoignages de propriétaires forestiers, concernés par des UG 7 en Natura 2000, qui se voyaient imposer des autorisations pour pouvoir effectuer des coupes d'éclaircies.

Or, le texte de loi est très clair à ce sujet, les actes soumis à autorisation sont :

- Les coupes à blanc
- La récolte de bois mort
- La récolte d'arbres morts

Il n'a donc jamais été question de soumettre ni à notification ni à autorisation **la récolte d'arbres vivants dans le cadre d'une éclaircie en UG7 !**

Nous ne pouvons rester sans réaction face à cette interprétation soudaine, unilatérale et surtout illégale. Plus encore, cette liberté administrative n'est pas anodine puisqu'elle a pour effet **d'interdire tout simplement l'exploitation forestière en Natura 2000, ce qui est totalement inacceptable.**

Nous avons dès lors enjoint, par courrier à l'Inspecteur Général du DNF, Monsieur Jean-Pierre Scohy, d'harmoniser l'interprétation au sein des différents directions afin qu'elle corresponde strictement au texte de loi !

Nous avons également interpellé le Cabinet du Ministre Collin à ce sujet, qui a confirmé notre interprétation de cette mesure.

Forêt et Production Forestière

Dans le cadre des conférences Ministérielles « FOREST EUROPE » d'Oslo (2011) et de Madrid (2015), la Région Wallonne s'est engagée à élaborer et mettre en œuvre un Programme Forestier Régional pour 2020.

Ce programme poursuit l'objectif d'être un outil de planification des politiques forestières, de leur mise en œuvre, de leur suivi et de leur évaluation au niveau national ou régional. Il doit être élaboré dans une approche participative réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la forêt.

NTF a donc été contactée par le DNF pour participer à l'élaboration de ce plan au niveau Wallon.

Dans ce cadre, NTF mettra en avant le rôle indispensable des propriétaires privés de forêts qui, par la diversité de leurs profils et de leur gestion, permettent de répondre aux multiples attentes économiques, sociales et environnementales de la société.

Chalarose du frêne

En septembre 2017, nous invitons Madame Coraline Absil, Députée Provinciale en charge de l'Environnement pour la Province de Namur, en forêt Domaniale de Marche-les-Dames dans le but de lui présenter les conséquences de la maladie décimant les Frênes et de plaider en faveur d'une action de soutien auprès des propriétaires privés concernés.

La Province de Namur, comptabilisant près de 40% des peuplements de frênes en Région Wallonne, est effectivement particulièrement exposée à cette maladie.

Si nos arguments ont fait mouche auprès de la Députée, celle-ci nous a informé que le contexte budgétaire actuel de la Province ne permettrait vraisemblablement pas de libérer des fonds pour soutenir le remplacement des peuplements de frênes.

Elle regrettait par ailleurs que les budgets prévus par le Ministre Collin pour soutenir les plantations forestières, ne puissent être

activés que si les Provinces intervenaient préalablement.

La Déclaration de Politique Régionale du Gouvernement Wallon prévoit de porter une attention particulière aux essences forestières fragiles comme le Frêne ou le Douglas. Nous nous sommes donc tournés vers le Ministre Collin afin de nous assurer que cette intention se traduise par des actions concrètes en faveur des propriétaires concernés.

Début de l'année 2018, le Ministre nous a répondu en proposant de lancer une procédure pour faire reconnaître la chalarose du Frêne comme une calamité agricole. En mai 2018, le Ministre Collin nous informait que pour des raisons techniques, la chalarose ne pourrait pas être reconnue comme calamité agricole, contrairement à ce qu'il nous avait écrit précédemment.

Nous ne baissons cependant pas les bras et continuons à agir en faveur d'une aide directe pour remplacer les peuplements de frênes irrémédiablement touchés par cette maladie.

Castors

Les castors continuent à grignoter du terrain en Région Wallonne et causent chaque jour des dégâts variés aux propriétés rurales – inondations, dégâts aux arbres, aux étangs, etc. A ce jour les propriétaires ne peuvent réclamer de dédommagements pour les dégâts subis. En outre, les procédures actuelles de dérogation à la protection de l'espèce demanderaient à être simplifiées afin de pouvoir gérer quotidiennement les risques induits non seulement pour les propriétés privées mais également pour les ouvrages publics (routes, ponts, ...).



NTF continue de centraliser les cas relevés par ses membres afin de relayer vers le politique et l'administration l'importance de l'impact de cette espèce sur la propriété rurale avec pour objectif d'obtenir :

- un dédommagement équitable pour les dégâts provoqués ;
- une intervention financière publique dans les moyens de protection (Protection des plans, replantation, tuyaux, grilles sur berges d'étangs, ...);
- une limitation de la largeur de l'emprise ;
- une simplification de la procédure administrative et une accélération de décision en cas de demande d'intervention initiée par le propriétaire ;
- des mesures efficaces de régulation au vu du niveau de population actuelle de castors.

Bon à savoir : dans la boîte à outils du site (<http://ntf.be/documents-type-et-fiches-pratiques-diverses>), vous trouverez un document informatif sur les procédures de dérogation au statut de protection du castor et d'indemnisation du castor.



Le nouveau Code de Développement Territorial (CoDT) et la conférence de l'Assemblée 2017

On en parlait depuis plusieurs années, le nouveau CODT (remplaçant le CWATUP) est entré en vigueur au 1er juin 2017. Après avoir obtenu la reconnaissance de l'**agroforesterie** et certaines modifications pour les petites constructions en zone forestière en 2016, NTF a dû prendre en interne le temps de se former sur les nouveautés d'une législation extrêmement complexe et peu lisible (malgré sa refonte).

La conférence de l'Assemblée Générale a d'ailleurs été consacrée à l'impact de cette nouvelle réglementation sur le territoire rural, tant agricole que forestier.

La mise en œuvre nécessite cependant encore des ajustements tels que la preuve d'un **arbre agricole** planté dans le cadre de l'agroforesterie (afin de ne pas devoir requérir un permis d'urbanisme au moment de l'**abattage**) ou encore l'imposition d'un **architecte** pour des petites constructions en zone forestière. Ces points ont été portés à la connaissance des autorités compétentes, notamment en collaboration avec l'AWAF (Association pour l'Agroforesterie en Wallonie et à Bruxelles) et le CPH (Centre de Populiculture du Hainaut).

N'oubliez pas que le service juridique de NTF est là pour :

- vous renseigner si vous avez besoin ou non au préalable d'un permis,
- vous rappeler les étapes de préparation de votre dossier,
- et, le cas échéant, vous aider à introduire un recours dûment motivé contre un refus de permis d'urbanisme.

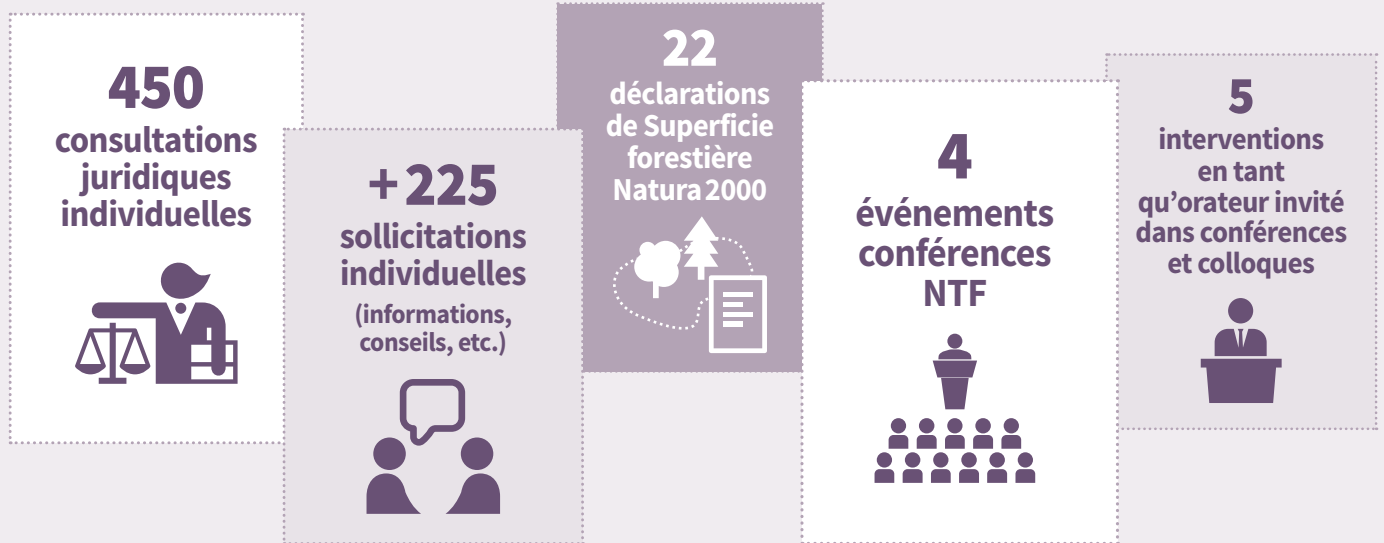
Chemins et sentiers On tourne en rond

En 2016, on avait déjà senti des problèmes dans le bon déroulement du projet-pilote d'actualisation de l'atlas vicinal dans 17 communes. Depuis septembre 2016, moment où les communes sélectionnées devaient constituer des comités locaux composés de représentants des promeneurs et des propriétaires, le dossier était mis à l'arrêt.

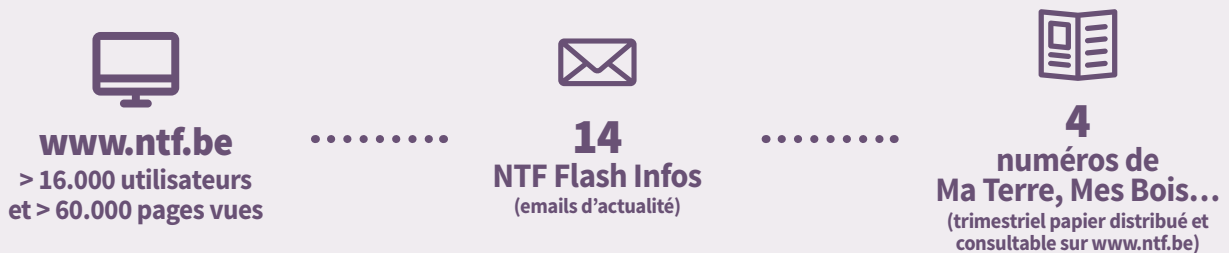
En avril 2017, NTF a été invitée au Cabinet du Ministre Di Antonio pour nous annoncer une refonte de la méthodologie axée davantage sur les chemins réellement utilisés sur le terrain que sur les chemins repris uniquement sur des cartes obsolètes. NTF a marqué son accord puisqu'elle avait elle-même proposé cette méthode lors des négociations sur le décret sur la voirie communales les années antérieures. Les défenseurs de sentiers semblent ne pas avoir acquiescé, obstinés par leur sacralisation non légale de l'atlas vicinal. Et puis plus rien ! En septembre, force est de constater que plus personne au Cabinet du Ministre ne s'occupe du dossier. Même les communes pilote n'arrivent pas à joindre le Cabinet. NTF insiste... mails, téléphones, courriers, le Cabinet reste muet. Entretemps, des litiges existant auprès des Cours et Tribunaux aboutissent et donnent raison à **ce que NTF a toujours défendu... le respect des règles de droit civil**. Le propriétaire peut toujours défendre ses droits, quoiqu'en disent les défenseurs de la petite voirie. Et l'Histoire se répète inlassablement : malgré cette jurisprudence, des communes continuent à croire, de bonne ou mauvaise foi, que les chemins et sentiers existent juridiquement, rien qu'en étant repris sur l'atlas vicinal.

Si vous êtes confronté à un problème de petite voirie, n'hésitez pas à solliciter l'aide du service juridique de NTF.

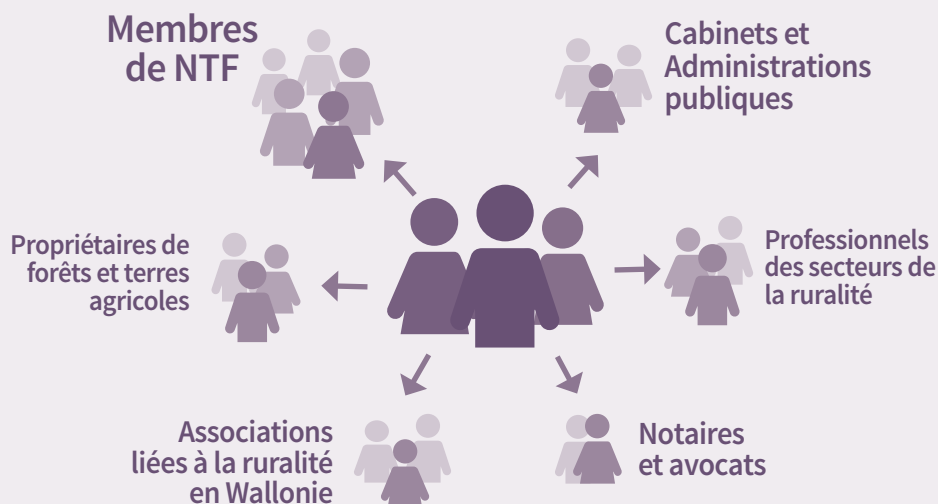
NTF en chiffres



L'information



Publics cibles



Des services uniques pour vous informer, vous outiller et vous représenter

Service juridique

NTF dispose du seul service juridique en Wallonie capable de donner des renseignements juridiques en matière de propriétés rurales, autre que les avocats et notaires.

Depuis son ouverture en 2015, les demandes n'ont cessé d'augmenter, avec une vitesse de croisière d'une dizaine de demandes par semaine. Entre les questions relatives aux chemins ou au permis d'urbanisme et quelques troubles de voisinage, les problèmes du propriétaire en bail à ferme sont sans équivoque les plus manifestes. Ils démontrent une grande méconnaissance de la législation par les bailleurs à l'avantage des preneurs mieux informés par l'intermédiaire

de formations agricoles subsidiées. Ces problèmes récurrents permettent notamment d'alimenter la réflexion sur les revendications de NTF dans le dossier bail à ferme.

Le point faible reste cependant le constat que les membres qui demandent une information juridique sur le bail à ferme ne cotisent pas toujours pour leurs hectares agricoles, ce qui fragilise l'association dans les moyens immédiats de ses démarches sur la réforme et à terme sur la pérennité du service et de l'existence de l'association.

Le service juridique, outre les consultations individuelles sur rendez-vous et surtout par mail, met également à disposition des membres des articles d'information et de conseils qu'il diffuse sur le site de NTF et dans le trimestriel Ma Terre Mes Bois.

Déclarations de Superficie (DS) Natura 2000

Chaque année, l'annonce du printemps coïncide avec l'ouverture des Déclarations de Superficie en Natura 2000. En 2017, NTF a assisté 22 membres qui l'ont sollicitée pour le remplissage de leur DS forestière et répondu aux nombreuses demandes d'informations sur le sujet.

Les 97 derniers sites Natura 2000 dont les arrêtés de désignation ont été approuvés par le Gouvernement wallon en date du 1^{er} décembre 2016 ne sont entrés en vigueur qu'au 31 décembre 2017, ce qui signifie concrètement que pour 2017, leur indemnité est restée à 20 € par ha (portée à 40 €/ha en 2018).

Nouvel outil informatique pour améliorer le service aux membres



Durant l'été 2016, NTF, son partenaire historique, la Société Royale Forestière de Belgique et la société d'assurance Amifor, ont décidé d'investir ensemble dans un outil informatique performant (ERP Open Source ou progiciel de gestion intégrée), dans le but d'**optimiser la gestion de la relation entre les associations et leurs membres**. Le développement de l'outil, et le transfert subséquent des données de l'ancien système vers le nouveau, ont mobilisé un temps, une énergie et des moyens financiers très importants à l'échelle d'une structure légère comme NTF. Mais notre motivation était évidente : investir dans un système informatique offrant une simplification administrative et une gestion centralisée de tous les services offerts à nos membres, permet d'être plus performants au bénéfice de nos membres.

Par exemple, dans un futur proche, nous serons à même de vous proposer le choix du mode de réception, par voie électronique ou postale, de chaque document que nous vous adressons (appel à cotisation, convocation aux AG, Rapport d'activité annuel, invitations aux conférences et activités de terrain, etc.) et de gérer ces envois en masse.

Par souci évident d'économie, nous vous incitons à privilégier l'envoi par mail, plus rapide et efficace.

Votre adresse mail est plus que jamais requise pour bénéficier pleinement des services qui vous sont destinés !

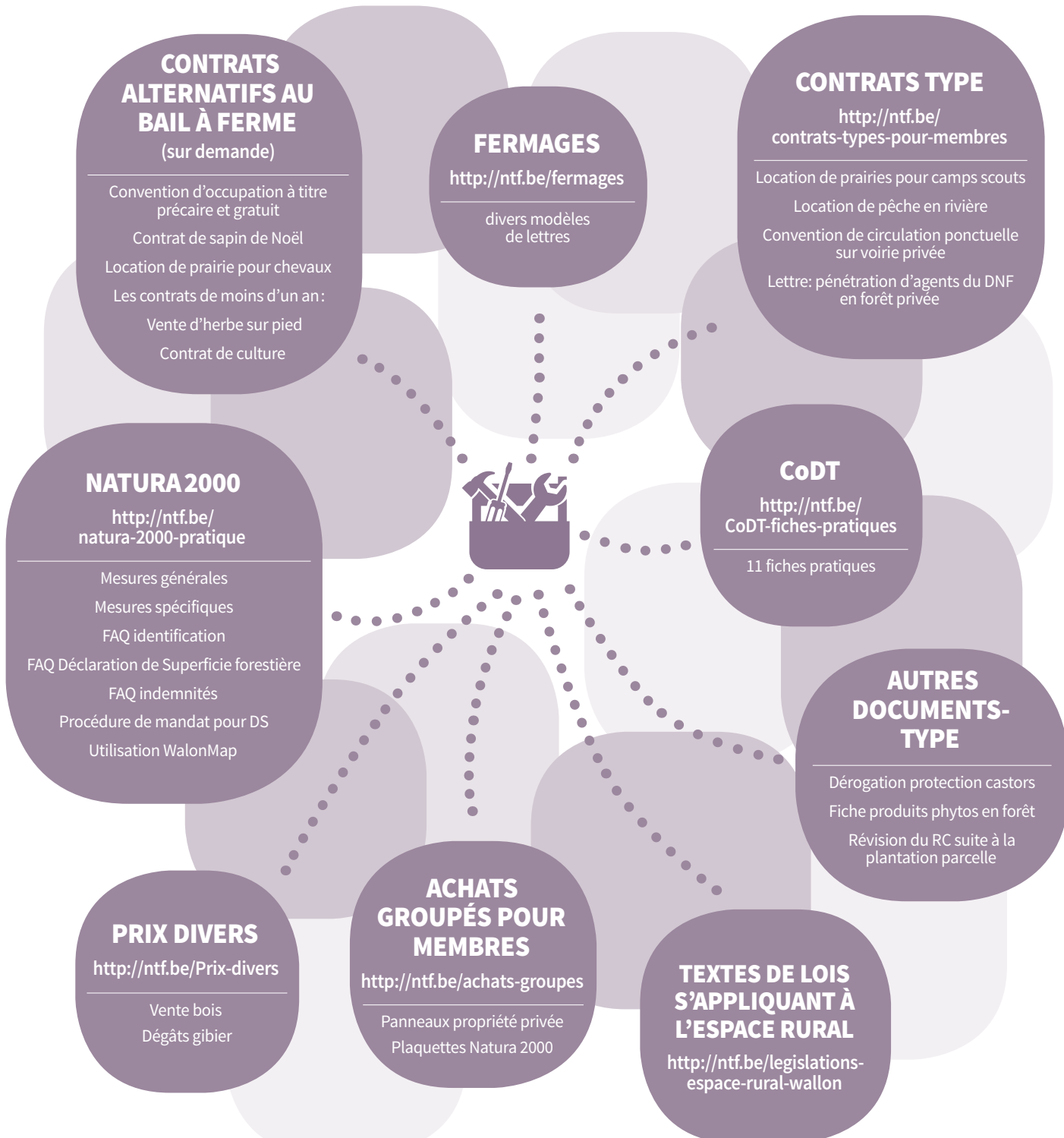
Une boîte à outils pour nos membres

Depuis 2014, le site internet de NTF offre un **accès réservé** à ses membres, propriétaires ruraux qui cotisent pour leurs hectares agricoles et forestiers.

Vous y trouverez :

- l'actualité des actions de NTF dans tous les dossiers qui affectent la propriété rurale dont les cadres réglementaires se complexifient chaque jour davantage.
- une **boîte à outils pour membres propriétaires**.

CONTENU DE LA BOÎTE À OUTILS <http://ntf.be/boite-outils-pour-membres-de-ntf>



Vous avez des questions sur vos droits de propriétaire de forêt ou de terre agricole ?

Exemples :

“Je souhaite introduire un permis d'urbanisme pour ... : comment dois-je procéder ?”

“Je souhaite planter des sapins de Noël : Quelles sont les règles à respecter ?”

“On m'a informé que des arbres de ma propriété ont été répertoriés comme remarquables. Qu'est-ce que cela implique en termes de gestion ?”

⇒ Les réponses se trouvent sur <http://ntf.be/CoDT-fiches-pratiques>

“Je dois calculer le fermage dû par le fermier locataire de mes terres ? Comment faire ?”

⇒ la réponse se trouve sur <http://ntf.be/calcul-du-fermage>

“Quelles sont les actes interdits sur une UG 3 en Natura 2000 ?”

⇒ la réponse se trouve sur <http://ntf.be/natura-2000-pratique>

“Je cherche le montant d'indemnisation pour des dégâts occasionnés au maïs par des sangliers.”

⇒ L'information se trouve sur <http://ntf.be/Prix-divers>

Consultez www.ntf.be, **outil de référence** pour tout propriétaire en recherche d'informations spécifiques relatives à ses droits de propriétaire rural.

Utilisez le moteur de recherche ! Une multitude de questions sur vos droits de propriétaire rural y trouvent réponse !

Important
Transmettez
votre adresse
mail à
info@ntf.be

- pour recevoir nos Flash Info et être informés en priorité de l'actualité qui touche à la gestion de votre patrimoine rural.
- pour accéder aux actualités et à la boîte à outil du site internet !

Vos canaux d'information

NTF Flash Info

Emails d'actualités brûlantes



www.ntf.be

Informations juridiques, administratives et positions officielles de NTF sur chaque dossier ; « boîte à outil » pour membres ; Agenda des événements et Dossiers de fond via un accès réservé aux propriétaires, membres de NTF.



Ma Terre, Mes Bois...

Trimestriel d'informations exclusives pour les gestionnaires ruraux ; Relai des actions syndicales (actions syndicales et acquis...) de NTF ; Questions juridiques (droit rural et aménagement du territoire, bail à ferme, droit de l'environnement, droit fiscal) ; « Coups de pouces » de gestion, « Coups de gueule » de membres,

Ma Terre, Mes Bois... assoit l'identité de NTF en tant qu'organe de défense de vos droits de propriétaire rural.



NTF tient à remercier chaleureusement le comité de relecture de Ma Terre, Mes Bois pour son précieux apport, ainsi que les membres du Groupe de Travail Communication pour leur investissement sans faille dans le développement de la stratégie de communication de l'asbl.

Si votre activité professionnelle s'adresse à des propriétaires de forêts et terres agricoles, n'hésitez pas à la promouvoir dans les pages de « Ma Terre, Mes Bois » ou sur le site de NTF !

Contactez sylvie.eyben@ntf.be.

Événements-rencontres en 2017

24 MARS 2017

12^{es} Rencontres
Filière Bois

Le Bois : difficile à élever ? Le multi-étages sort de l'adolescence.



25 AVRIL 2017

Conférence

Biodiversité et production : quel compromis en forêt ?



15 JUIN 2017

Assemblée Générale -
Conférence

Le permis d'urbanisme dans nos forêts et nos champs.



14 NOVEMBRE 2017

Conférence

Le Bail à ferme : la RUPTURE



NTF remercie ses partenaires : Agriland, Banque Degroof Petercam, Comptoir Foncier, Socofor... pour leur précieux soutien financier dans l'organisation de ces événements

NTF dans la Presse



Pour faire connaître au plus grand nombre les combats qu'elle mène pour la défense des intérêts des propriétaires ruraux, NTF sollicite la Presse active en Wallonie. Selon leur sensibilité, les différents médias relayent les sujets, dans le respect de leur ligne éditoriale. Voici quelques retombées dans les médias belges.

Presse écrite

Campagne de Presse Bail à ferme

<http://ntf.be/bail-ferme>

La Libre

Il faut en finir avec l'actuel bail à ferme
26 juillet 2017

L'Echo

Un nouveau cadre pour les baux à ferme
29 juillet 2017

L'Avenir

Bail à ferme, la fin annoncée des dérives
31 juillet 2017

Le Sillon Belge

Location des terres agricoles : qui sont les puissants ?
11 août 2017

Le Cri

Bail à ferme : les bailleurs demandent une nouvelle loi qui ne permette plus les nombreux abus!
septembre 2017

Le Soir

Les propriétaires ruraux veulent modifier le bail à ferme.
14 novembre 2017

Agroforesterie

Le Sillon Belge

Statut juridique de l'arbre agricole. Malgré le CoDT, un certain flou persiste.
20 octobre 2017

Forêts

La Libre

Plus d'oxygène grâce à nos poumons verts !
21 février 2017

Ruralités n°32

Sauvegarder la biodiversité avec Natura 2000
Le propriétaire forestier est un acteur clé dans la mise en œuvre du programme
2^e trimestre 2017

Télévision

RTBF, La Trois & Télévision du Monde

Quand le développement rural se fait forestier

5 novembre 2017

Journal télévisé 19h30

Le Bail à ferme
novembre 2017

Une équipe investie pour vous servir

Pour vous informer, vous conseiller et vous représenter dans la défense de vos droits de propriétaire de forêts et de terres agricoles en Wallonie, vous pouvez compter sur l'engagement sans failles d'une équipe experte aux compétences transversales

Simon-Pierre Dumont
Chargé de mission forêts
Natura 2000
sp.dumont@ntf.be

Xavier de Munck
Secrétaire général - Trésorier
xavier.demunck@ntf.be

Séverine Van Waeyenberge
Secrétaire générale adjointe
Juriste
severine.vanwaeyenberge@ntf.be

Sylvie Eyben
Responsable Communication
sylvie.eyben@ntf.be



Le Conseil d'Administration

Jean-Pierre Delwart
Président

Frédéric Petit
Vice-Président (jusqu'au 15 juin 2017)

Charles le Hardy
Administrateur.
Vice-Président (depuis le 15 juin 2017)

Étienne de Dorlodot
Administrateur

Etienne de le Court
Administrateur

Hubert de Stexhe
Administrateur (depuis le 15 juin 2017)

Eric Defalque
Administrateur

André Emsens
Administrateur (depuis le 15 juin 2017)

Philippe d'Otreppe
Administrateur

Renaud du Parc
Administrateur

Dominique Godin
Administrateur

Pierre Luxen
Administrateur

Peter Ortmanns
Administrateur (depuis le 15 juin 2017)

Marc Schröder
Administrateur (jusqu'au 15 juin 2017)

Xavier de Munck
Secrétaire Général et Trésorier

Vous êtes chaque année plus nombreux à faire confiance à NTF. Nous vous remercions de votre fidélité !

Pour encore mieux servir vos intérêts et légitimer votre représentativité, NTF vous invite à :



RENOUVELER
CHAQUE
ANNÉE VOTRE
AFFILIATION



PARTAGER AVEC NOUS
VOS EXPÉRIENCES ET
QUESTIONNEMENTS
AFIN D'ENRICHIR
NOTRE EXPERTISE



DÉCLARER TOUS
VOS HECTARES,
AGRICOLAS ET
BOISÉS



PARTICIPER À
L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DE NTF



DEVENIR UNE
RÉFÉRENCE ACTIVE
ET UN RELAIS DE NTF
DANS VOS RÉGIONS
RESPECTIVES

Faites connaître nos actions auprès de votre famille et vos connaissances, propriétaires ruraux comme vous, et **devenez ainsi les meilleurs ambassadeurs de NTF !**

Vous avez d'autres questions ?

N'hésitez pas à nous contacter.

NTF Asbl

info@ntf.be

Tél: +32 (0)81 26 35 83 Fax: +32 (0)81 26 35 84

Rue Borgnet 13, 2^e étage 5000 Namur

NTF
PROPRIÉTAIRES RURAUX DE WALLONIE

www.ntf.be

Avec le soutien de



500 PROPRIÉTAIRES PRIVÉS



www.socofor-samkempen.be

Nous mettons en valeur votre PATRIMOINE FORESTIER et notre équipe d'experts forestiers est à votre service pour les missions suivantes :

- Organisation de 3 VENTES GROUPEES sur l'année et aussi à la demande
- Aide à votre GESTION FORESTIERE AU QUOTIDIEN depuis l'élaboration du plan de gestion jusqu'à la mise en œuvre des travaux
- Possibilité de PRISE EN CHARGE COMPLETE du suivi de votre propriété
- Réalisation de MARQUAGE (feuillus, résineux) et de BALIVAGE
- Elaboration de DOSSIERS ADMINISTRATIFS (N2000, PEFC,...)
- EXPERTISE, EVALUATION et CONSEIL pour l'acquisition ou la vente de propriétés forestières, ou leur transmission par donation, sortie d'indivision

Nous travaillons d'une façon participative et concertée

PREMIÈRE VISITE GRATUITE

SOCOFOR
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FORESTIÈRE

SAMKEMPEN
SAMENWERKENDE VENNOOTSCHAP VAN HOUTPRODUCTEN

Place des Barricades, 12 bte5
Bruxelles 1000 Brussel

Tél : 02 735 00 88

socofor.samkempen@belgacom.net